

CONSEIL DES RELATIONS DE TRAVAIL SCOTIA – MANDAT



Mandat

Le Conseil des relations de travail Scotia («CRT») a pour mission de faire valoir l'expérience vécue du personnel lorsque le Groupe Banque Scotia révisé ou met en place des politiques et pratiques afin que celles-ci permettent de réaliser un objectif prioritaire pour notre entreprise, soit le soutien à l'intégration des employés et la conformité aux exigences prescrites par la loi.

Le CRT remplit son mandat en offrant aux membres du personnel une tribune pour qu'ils puissent exprimer leur opinion sur les politiques et pratiques établies à la Banque Scotia et qu'ils fassent des suggestions en vue d'augmenter la satisfaction et la motivation des employés.

La consultation du personnel est intégrée dans des projets et, pour certaines initiatives spéciales, des comités de travail sont formés.

Objectifs

- Nous conformer à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* pour le mode de consultation des employés relativement à notre Plan d'équité en matière d'emploi.
- Apprendre des conseillers du CRT les techniques requises pour maximiser l'effet positif des initiatives stratégiques de la Banque Scotia ainsi que des politiques et procédures qui sont mises en place ou modifiées.
- Offrir des possibilités intéressantes de perfectionnement et de réseautage aux membres du personnel afin de les encourager à participer aux activités du CRT.

Fonctions

Les fonctions du CRT consistent à :

- examiner les guides, outils et ressources afin de faciliter l'implantation des politiques élaborées par le groupe Relations avec les employés;
- se conformer aux règles qu'énonce la Commission canadienne des droits de la personne, notamment pour ce qui se rapporte à la consultation des membres du personnel;
- étudier des propositions et fournir du feed-back relativement à la stratégie, aux politiques et aux programmes destinés à encourager l'intégration du personnel;
- participer à des groupes de discussion chargés d'examiner des questions spécifiques et/ou des activités parrainées par la Banque Scotia ou financées par ses dons;
- approfondir des questions qui se rapportent au milieu de travail et qui ont une incidence sur notre politique d'intégration et nos mesures d'adaptation.

CONSEIL DES RELATIONS DE TRAVAIL SCOTIA – MANDAT

Pratiques d'exploitation

- L'appel de candidatures pour siéger au CRT se fait via notre système interne d'affichage de postes, Emplois en ligne.
- Le CRT compte jusqu'à 24 employés du Groupe Banque Scotia et ceux-ci peuvent poser leur candidature quel que soit leur échelon de poste ou leur lieu de travail au Canada.
- Le CRT doit comprendre au moins un membre de chacun des groupes désignés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, soit les femmes, les personnes faisant partie d'une minorité visible, les autochtones et les personnes handicapées.
- Au besoin, le CRT peut créer des comités chargés de faire au groupe Relations avec les employés des recommandations (pouvant porter sur trois projets et plus à la fois).

Facteurs de réussite

- Sensibilisation du personnel pour qu'il comprenne bien nos pratiques d'intégration.
- Augmentation du taux d'activité et du taux de maintien dans l'effectif pour les membres des groupes désignés, spécialement les autochtones et les personnes handicapées.
- Reconnaissance accrue du Groupe Banque Scotia en tant qu'Employeur de choix qui offre un programme d'intégration des plus efficaces.